

**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA RÉUNION**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA**

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) /  
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)**

**tenue par conférence téléphonique le 26 février 2004 à 16 h HNE.**

**Sont présents**

|                            |                                         |
|----------------------------|-----------------------------------------|
| M. Ken Nash                | Administrateur, président (par intérim) |
| M. Laurie Comeau           | Administrateur                          |
| M. Fred Long               | Administrateur et trésorier             |
| M <sup>me</sup> Adèle Malo | Administratrice                         |
| M. René Pageau             | Administrateur                          |

et

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| M <sup>me</sup> Elizabeth Dowdeswell | Présidente          |
| M <sup>me</sup> Kathryn Shaver       | Secrétaire générale |

**Sont absents:**

|                    |                                                       |
|--------------------|-------------------------------------------------------|
| M. Richard Dicerni | Administrateur, président du conseil d'administration |
|--------------------|-------------------------------------------------------|

1. **Adoption de l'ordre du jour**

À la demande de M. Dicerni, M. Nash préside la séance du 26 février 2004.

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, M. Nash ouvre la réunion à 16 h HNE.

Les administrateurs adoptent l'ordre du jour de la réunion du 26 février 2004.

2. **Procès-verbaux des réunions précédentes**

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 octobre 2003, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, est approuvé tel quel.

Le procès-verbal de la séance d'information du conseil d'administration tenue le 19 janvier 2004, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, a été approuvé tel quel.

3. **Affaires issues des procès-verbaux**

La présidente décrit l'état des mesures découlant de la réunion précédente du conseil.

4. Conclusions de la vérification externe

En qualité de président du Comité de la vérification, des finances et du risque, M. Long fait un compte rendu de la réunion du Comité avec les vérificateurs externes de la SGDN, Deloitte & Touche, et des conclusions de la vérification externe pour 2003.

M. Long déclare que la vérification externe des états financiers 2003 de la SGDN est terminée et que les auditeurs ont émis une opinion sans réserve. Le rapport de Deloitte & Touche est positif à l'égard de tous les points sur lesquels a porté la vérification.

Les membres du Comité de la vérification, des finances et du risque sont à l'aise avec les résultats de la vérification externe.

- Le Comité de la vérification a pu passer en revue avec les vérificateurs les observations et les recommandations que ceux-ci avaient formulées dans une lettre adressée à la direction de la SGDN le 30 janvier 2004 et était à l'aise avec la suite que celle-ci a donnée à ces différents points.
- Les membres du Comité estiment que les résultats sont un témoignage positif des procédures financières et des contrôles internes de la SGDN.
- M. Long souligne que la vérification de cette année reflète les améliorations qui ont été apportées durant l'année, notamment le recours à des services comptables externes par la SGDN et le peaufinement des politiques et procédures financières au cours de la dernière année.

M. Nash invite les membres du conseil à faire part de leurs commentaires et de leurs questions. Dans la discussion qui s'ensuit, les membres du conseil se disent satisfaits des résultats de la vérification de 2003 et de la suite donnée par la direction de la SGDN aux recommandations des vérificateurs. M. Nash rend hommage au Comité de la vérification, des finances et du risque pour la façon dont il a assuré la supervision de la vérification externe et félicite la direction de la SGDN pour les conclusions financières positives de la vérification.

5. États financiers vérifiés

Conformément au Règlement administratif n° 1 de la SGDN (article 8.10.4), le conseil d'administration se voit remettre les états financiers vérifiés 2003 de la SGDN aux fins d'approbation.

Ayant passé en revue les états financiers avec les vérificateurs externes, le Comité de la vérification, des finances et du risque rend compte de sa discussion avec les vérificateurs et souligne qu'il est satisfait des explications et des réponses qu'il a reçues des vérificateurs. Le Comité précise qu'il est à l'aise avec les états financiers et que les vérificateurs lui ont donné l'assurance que les états donnaient à tous les égards importants une image fidèle de la situation financière de la Société, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Comité de la vérification, des finances et du risque recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers 2003 vérifiés et présentés par les vérificateurs externes Deloitte & Touche.

Après discussion, les membres du conseil disent appuyer les états financiers présentés.

**IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES : :**

- D'adopter les états financiers 2003 de l'exercice de la SGDN terminé le 31 décembre 2003, vérifiés et présentés par les vérificateurs externes Deloitte & Touche dans leur rapport du 30 janvier 2004 au conseil.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Les états financiers seront présentés aux membres à leur assemblée générale annuelle de 2004.

6. Rapport annuel

La présidente présente au conseil d'administration aux fins d'approbation la version finale du Rapport annuel 2003. Elle souligne que ce document représente le rapport sur le rendement de la Société pour 2003 et que c'est une mesure de responsabilisation importante pour la SGDN. Conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, le Rapport annuel sera présenté au ministre des Ressources naturelles du Canada d'ici la fin du mois de mars et rendu public à ce moment. Le ministre déposera ensuite le rapport au Parlement.

La présidente renseigne le conseil sur la progression du Rapport annuel :

- Elle souligne que le rapport tient compte des commentaires qui ont été faits par les membres du conseil sur l'ébauche qui a été distribuée au début de février.
- La SGDN avait remis une version préliminaire du Rapport annuel 2003 au Comité de la vérification, des finances et du risque aux fins d'examen et de commentaires.
- Une version initiale avait été transmise au Conseil consultatif aux fins d'examen et de commentaires, mais celui-ci fera parvenir au ministre dans une lettre séparée ses propres observations sur la progression des travaux de la SGDN en 2003.
- Le Rapport annuel est complet; il reste à en faire une relecture finale pour le peaufiner et apporter les dernières corrections.

Le président invite les membres du conseil à faire part de leurs commentaires sur la version finale. Ceux-ci formulent des commentaires positifs sur la présentation et le contenu du rapport.

**IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- D'adopter le Rapport annuel 2003 de la SGDN, déposé à la réunion du 26 février 2004 du conseil.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

7. Modifications au Règlement administratif n° 1 de la SGDN

Le président dépose le Règlement administratif n° 4 aux fins de discussion et d'approbation par le conseil.

En abordant ce point, M. Nash souligne que le Règlement administratif n° 4 apporte certaines modifications au Règlement administratif n° 1, qui est le règlement général de la SGDN. Les modifications soumises à l'étude du conseil sont le résultat de l'examen que M. Nash a fait du Règlement administratif n° 1 avec la secrétaire générale.

- Le Règlement administratif n° 4 propose une modification du quorum exigé pour le conseil, jugée pertinente pour la taille actuelle du conseil d'administration.
- Le Règlement administratif n° 4 propose également quelques modifications supplémentaires à la gestion interne pour améliorer la structure de gouvernance de la SGDN.

Le président invite les membres du conseil à discuter des modifications. La secrétaire générale précise certains points en réponse à leurs questions. À la suite de la discussion, le conseil dit appuyer l'instauration du Règlement administratif n° 4.

**II EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- D'adopter le Règlement administratif n° 4, déposé à la réunion du 26 février 2004 du conseil.
- De donner au président du conseil et à la secrétaire l'autorisation et l'instruction de signer ce Règlement administratif au nom des administrateurs en témoignage de cette approbation.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire reçoit l'instruction de prévoir une réunion spéciale des membres afin d'obtenir leur confirmation du Règlement administratif n° 4 et, le cas échéant, de présenter à Industrie Canada une demande d'approbation du règlement. (\*)

8. Communication de l'information

La présidente dépose aux fins d'étude et d'approbation par le conseil l'approche proposée par la Société relativement à la communication de l'information. Elle indique que les lignes directrices proposées visent à guider les pratiques internes de la SGDN en ce qui concerne la gestion de l'information. Les lignes directrices reflètent l'énoncé de la vision, de la mission et des valeurs de la SGDN ainsi que son objectif de transparence.

Ayant déjà examiné cette politique au cours de réunions antérieures, le conseil appuie l'approche en matière de communication de l'information présentée par la présidente.

**IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- Que le conseil d'administration de la SGDN approuve l'approche en matière de communication de l'information présentée à la réunion du 26 février 2004 du conseil.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

9. Procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2004 du Comité de la vérification, des finances et du risque

M. Long dépose le procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2004 du Comité de la vérification, des finances et du risque aux fins d'information.

10. Rapports financiers trimestriels

Les états financiers des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2003 sont remis au conseil aux fins d'information après avoir été passés en revue précédemment par le Comité de la vérification, des finances et du risque. La présidente souligne que les résultats financiers finals de 2003 ont été incorporés depuis aux états financiers finals qui ont été présentés au point 5 de l'ordre du jour.

Le président du conseil remercie la présidente de ces mises à jour financières régulières.

Il rappelle que le conseil tient à s'assurer que la présidente a accès à des ressources suffisantes pour mener à bien le plan d'activités 2004 de la SGDN. La présidente confirme que la SGDN dispose de ressources suffisantes pour le moment, mais apprécie la latitude que lui donne le conseil pour répondre aux besoins au fur et à mesure et le fait de pouvoir compter sur un soutien supplémentaire lorsque des besoins précis d'expertise ou autres doivent être comblés.

11. Autres affaires

- La présidente indique que Ressources naturelles Canada a demandé la tenue d'une rencontre initiale entre le ministre et la SGDN, et suggère qu'un membre du conseil d'administration et un membre du Conseil consultatif pourraient peut-être participer à cette réunion.
- Le président du conseil dit qu'il a reçu des commentaires positifs sur la progression des travaux de la SGDN au cours de réunions récentes à Ottawa.
- Le conseil indique qu'il aimerait participer à une discussion sur le risque économique. Il demande que la SGDN le tienne informé de tout risque qu'elle pourrait déceler en cours de route qui pourrait être susceptible d'avoir des répercussions sur la réalisation d'étapes clés de la mobilisation et de la collecte de commentaires auprès du grand public et des peuples autochtones, car il s'agit d'un volet important de la responsabilité législative de la SGDN en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. (\*)

- La présidente indique qu'elle a l'intention de faire le point, à la réunion d'avril, sur le déroulement des travaux de l'équipe d'évaluation de la SGDN. (\*)
- Il est confirmé que la prochaine réunion aura lieu le 8 avril 2004.

Clôture de la réunion du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, les administrateurs lèvent la séance à 16 h 40 HNE.

L'astérisque (\*) indique une mesure à prendre.

---

Secrétaire générale  
Le 8 avril 2004